

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E, OU P A P I E R - N O U V E L L E S DE TOUS LES P A Y S ET DE TOUS LES J O U R S.

Du SAMEDI 4 Août 1792.

P O L O G N E.

Extrait d'une lettre particulière de Varsovie, du 14 juillet.

LE 7 de ce mois fut une journée très-malheureuse pour l'armée polonoise aux ordres du Prince Poniatowski. Pendant l'absence du chef, il se forma une attaque de la part de notre armée forte de 25,000 hommes contre les Russes. A la vue de ceux-ci une terreur panique s'empara de nos troupes, & tout s'enfuit à tire-d'aile. Deux généraux polonois, soit de gré, soit de force, se rangerent sous les drapeaux du vainqueur. Un renfort de 20,000 hommes destiné pour notre armée, se trouvoit justement en route; il y a beaucoup d'apparence que ce corps détaché ait déjà été, ou du moins sera fait prisonnier de guerre.

Notre armée battue a perdu tous ses équipages, 49 pieces de canon, 217 sacs de poudre, 1475 fusils, 50,000 cartouches, 24,000 sacs de farine, 5000 sacs d'avoine, 2500 voitures de foin, 2800 pieces de draps, 470 charriots de munitions de guerre, & la caisse militaire. Le nombre de nos tués monte à 1735, celui des blessés à 439, & des prisonniers à 1247. La perte essuyée par les Russes doit se réduire à rien, puisque l'armée polonoise s'est enfuie sans combattre.

P R U S S E.

Suite des nouvelles de Berlin, du 24 juillet.

Le roi de Prusse ne fera pas la campagne en France, ainsi qu'on l'avoit présumé: il est attendu ici dans les premiers jours du mois d'août.

Fin de l'exposé succinct des raisons qui ont déterminé S. M. le roi de Prusse à prendre les armes contre la France.

» Sa majesté prussienne s'est plu à conserver pendant longtemps l'espoir, qu'enfin, après tant d'agitations & d'inconséquences, les personnes qui dirigeoient l'administration françoise, reviendroient à des principes de modération & de sagesse, & écarteroient ainsi les extrémités auxquelles les choses en sont malheureusement venues. C'est dans cette vue salutaire, qu'elle chargea dès le commencement des préparatifs militaires de la France aux frontières de l'Empire, fondés sur l'asyle accordé par quelques états aux émigrés François, son ministre à Paris, le comte de Glotz, de déclarer au ministère de sa majesté très-chrétienne, comme le chargé d'affaires de sa majesté l'empereur alors régnant, avoit également eu ordre de le faire: qu'elle envisageroit une invasion des troupes Françoises sur le territoire de l'Empire Germanique, comme une déclaration de guerre, & s'y opposeroit de toutes ses forces. Le même ministre, d'après les ordres qu'il en avoit reçus, se joignit à plusieurs reprises aux représentations du susdit chargé d'affaires, en donnant à connoître de la façon la plus expresse, que le roi marcheroit invariablement, à l'égard des affaires de France, sur la même ligne avec sa majesté apostolique. L'événement a fait voir combien peu l'attente du roi, quant à l'effet qu'il se

promettoit de ces déclarations énergiques, étoit fondée; mais au moins le parti dont les déterminations fougueuses ont amené les hostilités, ne pourra-t-il jamais prétexter cause d'ignorance sur les intentions de sa majesté, & c'est à lui plus particulièrement, mais généralement aux principes manifestés publiquement par les deux assemblées nationales, principes qui attaquent tous les gouvernemens, & voudroient les ébranler dans leurs bases, que la France aura à s'en prendre de l'effusion du sang humain & des malheurs que les circonstances actuelles ont déjà attirés & pourront attirer encore sur elle. Unie avec sa majesté apostolique par les liens d'une alliance étroite & défensive, sa majesté prussienne auroit agi d'une façon contraire à ses engagements, en demeurant spectatrice tranquille de la guerre déclarée à ce souverain. Elle n'a donc pas hésité de rappeler son ministre de Paris, & de se porter avec vigueur à la défense de son allié. Membre prépondérant du corps germanique, elle doit encore à ses relations en cette qualité, de marcher au secours de ses co-états, contre les attaques qu'ils ont déjà éprouvées & dont ils sont encore journellement menacés. C'est ainsi, sous le double rapport d'allié de sa majesté apostolique & d'état puissant de l'Empire, que sa majesté prend les armes; & c'est la défense des états de ce monarque & de l'Allemagne qui forme le premier but de ses armemens.

» Mais le roi ne rempliroit qu'imparfaitement les principes qu'il vient de professer, s'il n'étendoit les efforts de ses armes à une autre sorte de défense dont ses sentimens patriotiques lui imposent également le devoir. Chacun sait comment l'assemblée nationale de France, au mépris des loix les plus sacrées du droit des gens, & contre la teneur expresse des traités, a dépouillé les princes allemands de leurs droits & possessions incontestables en Alsace & Lorraine; & les déductions que plusieurs de ces princes ont eux-mêmes fait publier, ainsi que les délibérations & les arrêtés de la diète de Ratisbonne sur cette importante matière, fourniroient à tous ceux qui voudroient en prendre connoissance, les preuves les plus convaincantes de l'injustice des procédés du gouvernement françois à cet égard, lequel n'a proposé jusqu'à présent, pour en dédommager les parties lésées, le tout en adoptant un langage pétemproire & des mesures menaçantes, que des indemnités entièrement insuffisantes & inadmissibles. Il est digne du roi & de son auguste allié, de faire rendre justice à ces princes opprimés, & de maintenir ainsi la foi des traités, base unique de l'union & de la confiance réciproque des peuples, & fondement essentiel de leur tranquillité & de leur bonheur.

» Il est enfin un dernier but des armemens du roi, plus étendu encore que le précédent, & non moins digne des vues sages & bienfaisantes des cours alliées. Il tend à prévenir les maux incalculables qui pourroient résulter encore pour la France, pour l'Europe, pour l'humanité entière, de ce funeste esprit d'insubordination générale; de subversion de tous les pouvoirs, de licence & d'anarchie, dont il semble qu'une malheureuse expérience auroit déjà dû ar-

rière les progrès. Il n'est aucune puissance intéressée au maintien de l'équilibre de l'Europe, à laquelle il puisse être indifférent de voir le royaume de France, qui formoit jadis un poids si considérable dans cette grande balance, livré plus long-tems aux agitations intérieures & aux horreurs du désordre & de l'anarchie; qui ont pour ainsi dire anéanti son existence politique; il n'est aucun François, aimant véritablement sa patrie, qui ne doive désirer ardemment de les voir terminées; aucun homme enfin, sincèrement ami de l'humanité, qui puisse ne pas aspirer à voir mettre des bornes, soit à ce prestige d'une liberté mal-entendue, dont le fantôme éblouissant égare les peuples loin de la route de leur vrai bonheur, en altérant les heureux liens de l'attachement & de la confiance, qui doivent les unir à des princes, leurs pères & leurs défenseurs; soit sur-tout à la fougue effrénée des méchans, qui ne cherchent à détruire le respect dû aux gouvernemens; que pour sacrifier sur les débris des trônes, à l'idole de leur insatiable ambition ou d'une vile cupidité. Faire cesser l'anarchie en France, y rétablir pour cet effet un pouvoir légal sur les bases essentielles d'une forme monarchique, assurer par-là même les autres gouvernemens contre les attentats & les efforts incendiaires d'une troupe frénétique; tel est le grand objet que le roi, conjointement avec son allié, se propose encore, assuré dans cette noble entreprise, non-seulement de l'aveu de toutes les puissances de l'Europe qui en reconnoissent la justice & la nécessité, mais en général du suffrage & des vœux de quiconque s'intéresse sincèrement au bonheur du genre humain.

« Sa majesté est bien éloignée de vouloir rejeter sur la nation française en entier la faute des circonstances fâcheuses qui la forcent à prendre les armes. Elle est persuadée que la patrie & sans doute la plus nombreuse de cette nation estimable, abhorre les excès d'une faction trop puissante, reconnoît les dangers auxquels ses intrigues l'exposent, & desire vivement le retour de la justice, de l'ordre & de la paix. Malheureusement l'expérience fait voir que l'influence momentanée de ce parti n'est encore que trop réelle, quoique l'événement ait déjà démontré le néant de ses coupables projets, fondés sur des insurrections que lui seul cherchoit à fomenter. La différence des sentimens des personnes bien intentionnées, quelque certaine qu'elle soit, n'est ainsi, pour le moment encore, que peu sensible dans ses effets. Mais sa majesté espère qu'ouvrant enfin les yeux sur la situation effrayante de leur patrie, elles montreront toujours l'énergie qu'une cause aussi juste doit inspirer; & qu'envisageant les troupes alliées, rassemblées sur leurs frontières, comme des protecteurs & de vrais amis, dont la providence favorisera les armes, elles sauront réduire à leur juste valeur les factieux qui ont mis la France en combustion, & qui s'ont seuls responsables du sang que leurs entreprises criminelles auront fait verser ».

Berlin, le 26 juin 1792.

A L L E M A G N E.

Du camp de Schwetzingen, près Mannheim, le 26 juillet.

Permettez à un François qui soupire après le moment qui va le rendre à sa patrie, de vous fournir quelques articles pour votre intéressante feuille. Je suis dans le régiment de... Notre camp est aujourd'hui d'environ 14 mille hommes. C'est le prince de Hohenlohe qui commande cette armée. Un nombre prodigieux de soldats désertent: c'est une maladie qui afflige beaucoup nos officiers: il n'y a pas de jour qu'on ne fusille quelques-uns de ceux qu'on a arrêtés dans leur fuite; mais le plus grand nombre échappe.

Les émigrés français, hommes & femmes, viennent presque

tous les jours à notre camp: quand ils parlent à quelques-uns de nous, c'est pour nous dire que nous allons combattre pour la plus belle cause du monde; & pour nous intéresser tout-à-fait en sa faveur, ils assurent que la religion chrétienne est totalement abolie en France, & que de bons catholiques comme nous doivent faire tous leurs efforts pour la rétablir. Cela nous fait rire, & personne n'est la dupe de ces beaux discours.

Ils cajolent beaucoup nos officiers; ils leur disent que nous sommes des *hommes superbes* & d'une tenue parfaite, & ils ne manquent pas de les inviter à dîner. Nos officiers acceptent leur offre: en revanche, ils leur font entendre la musique du camp.

La revue générale aura lieu samedi 28 juillet; madame l'électrice palatine s'y trouvera.

Vous aurez bientôt le manifeste du général en chef, de moins il en court ici des copies. Le duc de Brunswyck annonce, &c. &c.

Les émigrés se flattent que cette déclaration va faire tomber les armes de toutes les mains; mais il faudroit que les Français fussent bien lâches, qu'ils voulussent être à jamais déshonorés, s'ils ne se faisoient pas tous tuer plutôt que de souffrir qu'on vienne ainsi leur dicter des loix.

Nous allons passer le Rhin dans huit jours: j'espère alors prendre congé de l'empereur, & pouvoir me réunir à mes compatriotes pour défendre ma patrie ou mourir avec eux.

P A Y S - B A S.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 30 juillet.

Le duc de Saxe-Teschén doit se rendre aujourd'hui à Gand, où se fera demain la cérémonie de l'inauguration de l'empereur, comme comte de Flandre. C'est lui qui prêtera le serment & le recevra au nom du souverain. On dit que cette fête effacera par sa pompe toutes celles que les Gantois ont données jusqu'ici en pareille occasion. Le duc reviendra ensuite à Bruxelles, & se rendra de là à l'armée de Moos, dont il gardera le commandement, ayant sous lui les généraux Braun & Beaulieu. Il nous arrive fréquemment des déserteurs de vos armées: ce n'est plus la séduction aristocratique, mais le jacobinisme qui les chasse de leur patrie.

Le général Clairfait vient de se rendre à Luxembourg pour prendre le commandement des troupes cantonnées dans la province du même nom. Ces troupes vont être renforcées de six bataillons tirés des régimens de Hohenlohe, Steiner, Mathesen, Bingen & grenadiers hongrois. Ces six bataillons tirés du Hainaut, sont déjà en marche. Le général Clairfait se transportera de Luxembourg à Coblençe pour y concourir ses opérations avec le duc de Brunswyck.

Le retour de M. de Metternich est différé, dit-on, de plusieurs jours. Il doit être décoré de la toison-d'or. Son voyage à Francfort n'avoit pas seulement pour objet les affaires de ce pays, mais encore les affaires générales de la coalition.

Les émigrés qui vivoient ici éparpillés dans les auberges, ont reçu ordre d'en partir samedi dernier; & cet ordre a été exécuté. Ils se rendent chacun dans leur cantonnement. Ils seront remplacés ici par le corps de la marine que préside M. d'Égmont-Pignatelli. Les transports de vivres d'ici à Namur, & de là dans les Ardennes, ne discontinuent point. Et même-tems qu'on dégarnit nos magasins, ils sont remplis par d'autres provisions qui viennent de la Flandre & de Campine.

Nous avons reçu ici samedi dernier la *déclaration du duc de Brunswyck adressée au peuple français*. On est impatient de savoir quelle impression elle fera. En lisant aujourd'hui que l'ass

blée a décrété l'extman de la conduite du roi, ici on a été frappé de saisissement.

F R A N C E.
D É P A R T E M E N T D U B A S - R H I N .

De Strasbourg, le 31 juillet.

Le conseil de la commune de Strasbourg, en s'ajournant à dimanche pour une heure après midi, a arrêté que tous les citoyens de la garde nationale se rendront à la séance par bataillons, de demi-heure en demi-heure, pour recevoir les souscriptions de tous ceux qui voudront marcher comme volontaires, sous les ordres du chef de l'armée.

De Paris, le 4 août.

Les dernières lettres de Marseille parlent d'une grande conspiration ; mais on ne dit pas en quoi elle consiste ; & sur de simples annonces, plusieurs particuliers ont été arrêtés & massacrés sans aucune forme de procès. La première de ces victimes est un nommé Boyer, proscrit sur la dénonciation d'une domestique ; les autres sont, en grande partie, des prêtres & des religieux. La consternation & l'horreur régnent dans Marseille. Les principaux habitans prennent la fuite.

Dans les diverses sections de Paris, & sur-tout au Champ de Mars, on délibère sur la suspension des fonctions royales & même sur la déchéance de Louis XVI. Il n'est question de rien moins que de rappeler le ministère de Roland & consorts, & de leur attribuer une espèce de dictature. On va jusqu'à accuser de modérantisme Brissot, Guadet, Gensonné & Servan. MM. Vergniaux, Roederer, &c. sont totalement proscrits.

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

(*Présidence de M. Lafond-Ladebat.*)

Supplément à la séance du jeudi 2 août.

Le public attend avec impatience les coupures d'assignats ; déjà un grand nombre de celles qui sont au-dessous de 50 l. sont prêtes à être mises en circulation ; les autres n'ont pu être fabriquées, parce que le papier n'a pas le type & les marques distinctives décrétées pour la fabrication... La dénonciation de cette négligence coupable a excité de violents débats ; on a demandé un décret d'accusation contre le commissaire du roi, on a fait des reproches très-vifs au comité des assignats... Enfin on a lu un rapport de M. Monneron au nom des comités des assignats & de surveillance.

Les comités réunis ont proposé à l'assemblée de décréter que le papier déjà fabriqué seroit fondu, & remplacé par du papier nouveau qui sera fabriqué conformément aux décrets de l'assemblée nationale... Le projet amendé par M. Bremonet a été décrété...

On insistoit pour la punition du commissaire du roi, qui est M. Desmarests, membre de l'académie des sciences. L'assemblée a décrété qu'il seroit mandé à la barre.

Malgré le décret de l'assemblée nationale, au mépris des principes élémentaires de la liberté, le conseil-général de la commune de Paris s'est permis de prendre un arrêté pour forcer tous les citoyens à prendre la cocarde militaire... M. Lacroix s'est levé avec raison contre cet abus de l'autorité municipale... Il a fait sentir que si chaque municipalité avoit le droit de fixer la couleur & la forme des cocardes, il ne seroit pas impossible de voir dans l'empire quarante-quatre mille manières d'arborer un signe adopté par le patriotisme français... L'assemblée a décrété que la décision du lundi 30 juillet seroit envoyée au pouvoir exécutif & à la municipalité...

Du jeudi 2 août. Séance du soir.

L'assemblée avoit chargé le ministre des affaires étrangères de lui donner des renseignements sur nos rapports politiques avec la Savoie... Le ministre a écrit aujourd'hui qu'après le compte de M. Damouriez, elle doit savoir que nous n'avons plus de chargé d'affaires en Sardaigne... Des nouvelles offi-

cielles & particulières ont appris que le 21 juillet le nombre des troupes en deçà des monts n'étoit pas de 11 mille hommes, non compris celles qui sont dans le comté de Nice, dont le nombre n'est pas connu... Le ministre n'a pas des notions certaines sur les troupes autrichiennes. La lettre du ministre & les pièces dont elle est accompagnée ont été renvoyées au comité diplomatique.

L'assemblée a autorisé ensuite la commune de Nancy à faire un emprunt de 100 mille livres, & comme les demandes & les réclamations se multiplioient, elle a décrété qu'il lui seroit fait un rapport sur les dettes & les besoins des villes...

Des citoyens d'Arras sont venus demander la liberté d'un sieur Parfait, accusé d'avoir tenu des propos incendiaires... Cette pétition a fait naître les plus violents débats... M. Chabot crioit à tue-tête. On a rappelé à M. Chabot, l'âne, compagnon du lion, qui faisoit peur, par ses cris, aux animaux timides qui ne connoissoient ni force, ni sa son origine... M. Chabot a crié plus fort, & le ton grave qu'il a essayé de prendre, n'a point arrêté les plaisanteries dirigées contre sa personne... M. Chabot s'agitoit à la tribune en parlant contre le pouvoir exécutif, comme une pythoïste sur son trépied... Vous êtes beau, vous êtes superbe... M. Chabot, s'écrioit M. Becquey. Vous êtes ivre, dit un autre. M. Chabot s'applaudit en disant : *in vino veritas.*

M. Deure a pris la parole pour rendre compte des faits. Il paroît que ce M. Parfait avoit déclamé une opinion républicaine dans une société des amis de la constitution. On observoit que c'étoit antérieurement à l'amnistie. M. Thuriot a rappelé à l'assemblée qu'elle avoit ordonné au ministre de la justice de lui rendre compte des motifs de la détention des deux particuliers enfermés à l'abbaye, & que le décret étoit resté sans exécution. M. Thuriot a proposé de mander le ministre à la barre. L'humain & charitable évêque de Calvados demandoit un décret d'accusation. L'assemblée a chargé le ministre de rendre un compte général dimanche prochain.

M. Voifins, au nom du comité de législation, a fait un rapport, à la suite duquel il a proposé plusieurs dispositions pénales contre ceux qui provoquent au crime par leurs écrits ou leurs discours : il a proposé la peine de six ans de prison, quand le crime auquel on auroit provoqué emporterait la peine de mort. Cette mesure a paru sévère : le projet a été renvoyé au comité de législation.

Des citoyens, grenadiers de la section de Mauconseil, sont venus dénoncer à l'assemblée les sections de Paris, qui s'assembloient pour la suppression des grenadiers... Ils ont été suivis à la barre par les Marseillois, qui ont dénoncé à leur tour les grenadiers des Filles Saint-Thomas.

Ils ont raconté à leur manière les événements des Champs-Élysées ; ils ont parlé contre le pouvoir exécutif, contre la proclamation du 31 juillet ; ils ont dénoncé tous les ministres présents & passés ; ils ont annoncé leur détermination de rester à Paris jusqu'à ce que l'affaire du 30 juillet soit jugée ; ils ont demandé que l'assemblée pourvût à leur subsistance.

On a demandé l'impression de cette adresse, & plusieurs membres se sont joints aux Marseillois, pour insulter aux grenadiers des Filles Saint-Thomas. M. Girardin a observé à l'assemblée que M. Duhamel étoit un excellent citoyen, & que cet infortuné, si cruellement assassiné, laissoit une femme enceinte & deux enfans en bas âge. Un ecclésiastique veut affaiblir la sensibilité de M. Girardin, & il répète une calomnie : il assure qu'on a trouvé sur le malheureux Duhamel une correspondance avec les émigrés.

L'avis vindicative de M. Grangezeuve doit être satisfait ;

le juge de paix de la section des Lombards est venu annoncer que son devoir l'avoit forcé à lancer un mandat d'arrêt contre M. Jouneau. (Renvoyé au comité de législation).

Séance du vendredi 3 août.

La séance d'hier soir étoit levée, lorsqu'il est entré dans la salle une foule d'hommes & de femmes qui demandoient à dénoncer un fait de la plus haute importance... 30 ou 40 membres qui restoient dans la salle ont repris leur place, M. Vergniaux a occupé le fauteuil, & la parole a été accordée aux nouveaux pétitionnaires... L'orateur a assuré que cent volontaires étoient morts à Soissons par l'effet des fragmens de verre introduits dans le pain de munition; il ajoutoit que 800 cens volontaires étoient à l'hôpital;... un des dénonciateurs s'est évanoui au récit de cette catastrophe, & des cris d'horreur se font entendre parmi les auditeurs...

A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, on a reconnu que la scène d'hier n'étoit qu'une insolente comédie, par laquelle on croyoit entraîner le corps législatif & le peuple à des mesures & à des mouvemens que la justice & la politique réprouvent... Les commissaires envoyés à Soissons écrivent à l'assemblée pour lui apprendre qu'il s'est introduit du verre dans le pain de munition; mais ils ajoutent que ce malheur ne doit être attribué qu'à la négligence, & nullement à la trahison... Le pain a été paîtri dans une église, & la fermentation de la pâte a fait éclater quelques vitrages... Les commissaires ne disent pas qu'aucun volontaire ait été empoisonné; il paroît même que le pain n'a pas été distribué...

Une lettre de Maubouge apprend à l'assemblée qu'il s'est manifesté une insurrection dans l'armée autrichienne, & que les désertions sont fréquentes & nombreuses. La même lettre annonce que l'armée a la plus grande confiance en son général, M. la Fayette... Une troisième lettre écrite par M. de Biron donne des détails satisfaisans sur le zèle des habitans des frontières & des départemens, dont les généraux ont requis les gardes nationales. Le général de l'armée du Rhin rend compte de plusieurs dispositions militaires qu'il a prises pour prévenir une invasion... M. Marraut a annoncé à l'assemblée que le département de la Meurthe avoit levé 6 mille volontaires prêts à mourir en combattant pour la liberté...

La municipalité de Sar - Louis écrit à l'assemblée qu'un M. Lusignan, officier d'artillerie, a été surpris désertant avec un aumônier de régiment. La lecture de la lettre de cette municipalité a été suivie des plus longs débats: l'affaire a été renvoyée au comité de surveillance... On annonce de Givet une désertion nouvelle; les officiers d'artillerie & tous les officiers du régiment d'Austrasie ont émigré...

Déjà on avoit constaté la fausseté d'une dénonciation dans la séance de ce matin; une seconde accusation a été démontrée fautive, & c'est celle de M. Bazyre, contre MM. Tardy, Noirot & Varnier. La haute-cour nationale vient d'acquiescer les accusés par un jugement rendu par les suffrages unanimes des 24 jurés...

On se rappelle que M. Kerfaint avoit dénoncé le district de Corbeil, pour avoir refusé plusieurs jeunes citoyens qui se présentoient pour s'enrôler. M. Dumas, par la lecture de plusieurs pièces, a prouvé que la dénonciation de M. Kerfaint étoit sans fondement. M. Kerfaint en est convenu lui-même. L'assemblée a passé à l'ordre du jour...

M. Dumas, après avoir présenté plusieurs rapports au nom du comité militaire, & obtenu difficilement que l'as-

semblée rendit justice au zèle & au patriotisme des administrateurs du district de Corbeil, dénoncés & poursuivis avec acharnement par M. Lecointre, a passé à un objet encore d'un intérêt plus pressant & plus général; il a rappelé à l'assemblée la dénonciation qu'il avoit faite dans une des précédentes séances du ministère qui formoit le conseil de roi à l'époque de la déclaration de la guerre; il a demandé, avant d'exécuter le décret qui lui ordonne de rédiger cette dénonciation & de la déposer sur le bureau qu'il lui soit permis de lire son ouvrage & les pièces justificatives. Une lutte très-vive s'est engagée, pendant laquelle M. Dumas a fait de vains efforts pour obtenir la parole; il a vainement réclamé la liberté des opinions; il s'est vainement récrié que l'histoire devoit l'éveuglement & l'injustice de l'assemblée nationale. On est passé à l'ordre du jour sur la proposition de l'impression; & l'orateur a déposé les pièces sur le bureau. Nous les ferons connoître, si elles font quelques publications.

Les ministres sont entrés dans l'assemblée, chargés d'un message du roi: sa majesté annonce à l'assemblée qu'il circule dans le public un écrit intitulé *déclaration du duc de Brunswyck*, &c. &c.; mais elle ajoute que cet écrit ne lui ayant pas été envoyé par ses ministres auprès des cours d'Allemagne, il ne portoit pas les caractères d'authenticité. Le monarque a cru devoir saisir cette occasion pour renouveler l'expression de ses sentimens & de ses opinions. La lettre du roi est un développement touchant de son amour pour le peuple, de son dévouement à la constitution, & de sa volonté ferme de maintenir l'indépendance nationale: il exprime la répugnance qu'il a eue à déclarer la guerre, & il gémit d'avance sur les maux qu'elle va causer à la France; il se réunit à l'assemblée nationale pour les prévenir; il invite les citoyens à calmer leurs agitations intestines, & à se rallier autour de la constitution qu'il a juré de maintenir, & qui sera toujours son guide fidèle au milieu des circonstances qui le préparent.

La lecture du message a été suivie d'une discussion très-orageuse... On a demandé l'impression & l'envoi aux départemens... L'extrémité gauche a montré une opiniâtre opposition... M. Ducos a soutenu que les sentimens contenus dans la lettre du monarque n'étoient pas d'accord avec les actes du pouvoir exécutif. M. Aubert-Dubayet a vigoureusement repoussé les soupçons injurieux de la malveillance... Les débats devenoient plus violens; M. Isnard est monté à la tribune & il a jeté un nouveau désordre dans l'assemblée.

Le désordre a été porté à son comble par la demande qu'a faite M. Petion de la déchéance du roi, au nom du corps municipal.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 3 août 1792.

Emprunt de déc. 1782. quitt. de fin.....	10. 8 1/2 17. 1/2
Empr. de 125 millions, déc. 1784.....	2 1/2 5/8 3/4 1/2 1/2 p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	3 1/2 b.
Idem, sans bulletins.....	3 1/2 p.
Idem, sorti en viager.....	1/2 1/2 b.
Act. nouv. des Indes.. 1013. 10. 18. 15. 11. 8. 5. 3. 2. 1000.	908. 1022. 1000.
Caisse d'Escompte.....	1780. 78. 75. 72. 75.
Idem - Caisse.....	1882. 80. 84. 85.
Emprunt de 80 millions, d'août 1780.....	9 1/2 1/2 1/2 9. p.
Assur. contre les inc. 425. 24. 23. 22. 21. 20. 19. 20. 24. 23.	Idem. à vic..... 438. 37. 39. 40. 41.